

L'APST37 VOUS ACCOMPAGNE

EMPLOYEURS RENCONTRE

Rencontre annuelle
"Mise en place du Référent Santé Sécurité"

RÉFÉRENTS RÉSEAU

- Une rencontre organisée par trimestre
- Une thématique différente à chaque rencontre
- Un temps d'échange privilégié entre référents et avec les intervenants

Une fois désigné, communiquez le nom de votre référent à l'ASPT37 : prevention@apst37.fr



INSCRIVEZ-VOUS !



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat
Retraite & Santé au Travail
Centre-Val de Loire

L'APST37 s'associe à la **CARSAT** Centre-Val de Loire depuis de nombreuses années sur cette thématique.

À ce titre, la CARSAT vous propose :

- des conseils personnalisés
- des formations adaptées
- des outils d'évaluation des risques
- des aides financières simplifiées
- de la documentation spécifique à votre activité

RESTEZ INFORMÉ(E)



02 47 37 66 76



www.apst37.fr



APST37 Service de Prévention et de Santé au Travail d'Indre-et-Loire

Pour plus d'informations et un souhait d'accompagnement, n'hésitez pas à nous solliciter.

3 juin 2026 - Service Communication APST37 - Droits réservés



LE RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ

Un appui pour l'employeur dans sa démarche de prévention des risques !

kézako ?

Article L.4644-1 du Code du travail

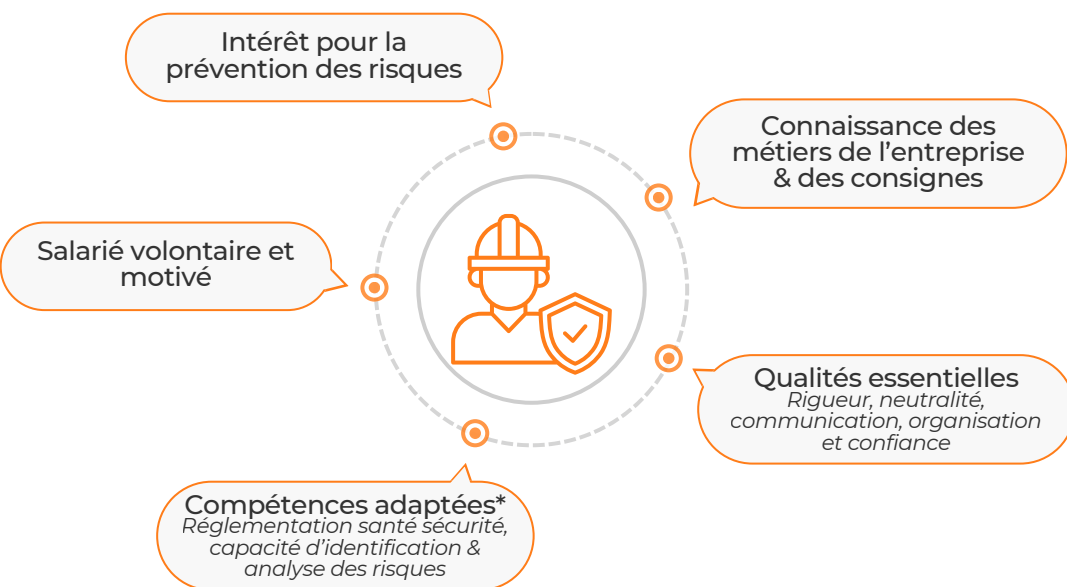
« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des **activités de protection et de prévention des risques professionnels** de l'entreprise ».

Le référent santé sécurité est un **acteur clé de la prévention** pour votre entreprise. Il contribue à **identifier** les risques, **sensibilise** les salariés et **accompagne** les actions visant à améliorer la santé et la sécurité au travail.

La désignation d'un référent santé sécurité concerne **toutes les entreprises**, quels que soient leur effectif et leur secteur d'activité.

QUI PEUT ÊTRE RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ ?

Cela peut être un responsable d'équipe, un membre du CSE, un Sauveteur Secouriste du Travail ou tout autre poste présent dans l'entreprise.



*Pouvant être acquises lors de la formation

QUEL EST SON RÔLE ?

Le Référent Santé Sécurité a pour rôle d'assister le chef d'entreprise pour :



Évaluer, planifier et organiser les **actions de prévention**



S'assurer de la bonne **mise en œuvre** des mesures retenues



Sensibiliser l'ensemble des salariés



Veiller à l'**amélioration continue** des dispositifs de prévention

Celui-ci doit être le relais entre la direction, les salariés et les organismes extérieurs sur les questions de prévention et de santé sécurité au travail.

Il doit disposer du temps et des moyens nécessaires pour exercer ses missions.

Obligation de formation (durée de 5 jours) en santé sécurité et conditions de travail par des **organismes agréés par la DREETS** en région.

► Consulter la liste des organismes agréés par la DREETS

Pour compléter vos connaissances :

► **INRS** : auto-formations en ligne gratuites

► **CARSAT** : formations en présentiel, organisées en petits groupes

QUELS BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS ?

Renforcement de la culture de prévention de l'entreprise

Réduction de la pénibilité

Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles (ainsi que les coûts directs et indirects associés)

Optimisation de l'utilisation des équipements de protection collective et/ou individuelle

Sensibilisation des opérateurs aux bonnes pratiques

Valorisation de l'image de l'entreprise